

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 27 septembre 2013
(convocation du 16 septembre 2013)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Sept Septembre Deux Mil Treize à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL Clément, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, M. VERNEJOU Michel, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à M. TURON Jean-Pierre
M. BRON Jean-Charles à M. BRUGERE Nicolas jusqu'à 9h55
M. CHAUSSET Gérard à M. DANJON Frédéric à compter de 12h50
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe jusqu'à 9h50
M. HERITIE Michel à M. LAGOFUN Gérard à compter de 13h00
M. OLIVIER Michel à M. GUICHARD Max à compter de 11h45
M. PIERRE Maurice à Mme CARTRON Françoise à compter de 11h40
M. PUJOL Patrick à M. GUICHEBAROU Jean-Claude
M. ROSSIGNOL Clément à Mme NOEL Marie-Claude à compter de 12h50
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle
M. SOUBABERE Pierre à M. TRIJOLET Thierry à compter de 10h30
Mme TERRAZA Brigitte à Mme DE FRANCOIS Béatrice à compter de 12h15
M. BOUSQUET Ludovic à Mme DELATTRE Nathalie à compter de 12h
Mme CAZALET Anne-Marie à M. CAZENAVE Charles
M. DAVID Yohan à M. DAVID Jean-Louis

Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime
Mme DESSERTINE Laurence à M. DUCHENE Michel à compter de 12h
M. EGRON Jean-François à Mme LIMOUZIN Michèle à compter de 12h30
Mme EL KHADIR Samira à M. BENOIT Jean-Jacques à compter de 12h35
M. GUICHOUX Jacques à Mme. BALLOT Chantal
M. JOANDET Franck à M. HURMIC Pierre à compter de 11h55
M. JOUBERT Jacques à Mme CHAVIGNER Michèle
M. LOTHAIER Pierre à M. MOGA Alain
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
Mme PIAZZA Arielle à Mme BREZILLON Anne à compter de 10h50
M. POIGNONEC Michel à M. QUANCARD Denis
M. QUERON Robert à M. LABARDIN Michel
M. REIFFERS Josy à M. ROBERT Fabien à compter de 11h
M. SOLARI Joël à M. RAYNAL Franck

EXCUSES :

M. ASSERAY Bruno

ABSENT :

M. MAURRAS Franck

LA SEANCE EST OUVERTE

**Sensibilisation à l'écobilité - Subvention à l'association "GRAINE Aquitaine"
- Convention - Approbation - Autorisation de signature**

Monsieur ROSSIGNOL présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre des actions menées par la Communauté urbaine de Bordeaux à travers la Charte pour l'Environnement vers le Développement Durable, le Plan Climat et l'Agenda 21, notre établissement souhaite soutenir des actions locales qui visent à développer des programmes pédagogiques, de sensibilisation au développement durable. De plus, la Communauté urbaine de Bordeaux a vocation à favoriser toutes actions permettant de poser, sur son territoire, les bases de l'essor d'une mobilité durable. Dans le cadre du Grenelle des Mobilités, des actions stratégiques en faveur d'un Plan Piéton et d'une mobilité piétonne universelle ont notamment été identifiées.

Considérant que l'éducation et la sensibilisation des citoyens sont des composantes essentielles pour porter tout projet de développement durable, il est indispensable de s'appuyer sur des relais locaux à travers, notamment, le monde associatif.

GRAINE Aquitaine est un réseau régional, constitué en association Loi 1901, regroupant des personnes et des structures acteurs de l'éducation à l'environnement et au développement durable en Aquitaine. En 2007, GRAINE Aquitaine a réalisé une étude pour l'ADEME concernant l'accompagnement des plans de déplacements scolaires. Cette phase d'ingénierie a permis à l'association d'expérimenter des outils et de former des experts au sein de son réseau, dans lequel 4 associations spécialisées oeuvrent aujourd'hui en faveur de l'écobilité scolaire sur le territoire de la CUB.

Le réseau a ensuite coordonné en 2008-2009 le dispositif régional « Sur la route de l'école » mis en place par l'ADEME, en développant notamment 15 projets de plans de déplacement scolaire.

Basé sur le volontariat et l'entraide des quartiers, ce dispositif facilite la mixité générationnelle et sociale, et permet d'impliquer les parents d'élèves tout en sensibilisant les enfants au changement de comportement.

A ce jour, le dispositif a permis la création de 35 dispositifs, notamment 29 lignes de bus pédestres sur le territoire communautaire, impactant 19 écoles sur 4 communes.

Dans son programme d'actions 2013, objet de la présente délibération, l'association prévoit de multiplier les actions innovantes sur le territoire de la CUB et de diversifier les publics, notamment :

- sensibiliser des relais citoyens, en expérimentant notamment une démarche innovante sur la commune de Pessac, afin d'impliquer des personnes et structures relais dans la stratégie de promotion des Carapattes (bus pédestres),
- proposer des projets pédagogiques sur l'écomobilité avec les enseignants et leurs élèves en accompagnant 3 projets sur le territoire,
- accompagner la mise en place de 10 nouveaux projets de carapattes, sur la base de 3 écoles sur le territoire de la CUB,
- organiser un évènement marquant de promotion des carapattes dans les écoles et sur les territoires. Sur ce point, des actions ont d'ores et déjà été réalisées lors de la Semaine du Développement Durable à Bordeaux, Pessac et Blanquefort,
- pérenniser et valoriser l'existant en soutenant les projets en cours et en organisant une manifestation à l'attention des collectivités de la CUB et des parents,
- institutionnaliser les carapattes. Sur ce point, il est prévu de conseiller, accompagner et outiller sur le volet des carapattes 3 communes de la CUB et de créer un kit collectivité,
- mobiliser les salariés dans le cadre de Plans de Déplacements d'Entreprises, sur la base de 4 Plans de Déplacements d'Entreprises dans l'agglomération.

L'agglomération bordelaise fait partie des deux territoires identifiés comme étant prioritaires dans le cadre de cette opération développée par GRAINE Aquitaine.

Les communes de la CUB ayant des projets en matière de bus pédestres et cyclables peuvent s'appuyer sur les opérations et outils proposés par GRAINE Aquitaine pour développer conjointement des actions d'écomobilité scolaire au sein des écoles de leurs territoires. L'association a notamment la volonté d'accompagner plus fortement les communes pour leur apporter une méthodologie complète d'incitation et de promotion de l'écomobilité scolaire, en lien avec les établissements scolaires.

Pour mettre en œuvre son plan d'actions 2013, poursuivre ses actions et faire bénéficier les parents et acteurs institutionnels d'une animation performante, l'association sollicite une aide communautaire. Elle bénéficie d'ores et déjà d'une aide financière de l'ADEME à hauteur de 52 000 € pour mettre en place ce plan d'actions. Ainsi, le soutien communautaire de la CUB à ce dispositif pourrait s'inscrire pleinement dans les dispositions de l'accord-cadre Etat-ADEME-CUB du 7 octobre 2010, qui prévoit un partenariat sur le développement de la mobilité douce.

Adopté le 11 février 2011, le Plan Climat de la Communauté urbaine de Bordeaux prévoit notamment de soutenir financièrement les initiatives de déplacements doux pour les déplacements domicile-école et de mener des actions de sensibilisation à la marche à pied.

En parallèle, les Contrats de Co-Développement prévoient une enveloppe destinée aux communes de l'ordre de 50 000 € qui, après analyse de faisabilité, peut permettre de s'appuyer sur les principaux réseaux associatifs oeuvrant en faveur de l'écomobilité scolaire sur le territoire de la CUB.

La fragilité des démarches liées à l'écomobilité scolaire, basées le plus souvent sur le volontariat des parents d'élèves, témoigne de l'importance du travail engagé par les associations spécialisées dans ce domaine pour les pérenniser et l'enjeu pour notre collectivité de soutenir les actions associatives sur ce volet.

Par délibération n°2012/0432 du 22 juin 2012, la Communauté Urbaine avait décidé d'octroyer une aide de 25 000€ à l'association le Réseau Millepattes, seul autre réseau associatif d'écomobilité scolaire actif sur le territoire de la CUB.

Il est à noter que des rencontres ont d'ores et déjà été organisées par la Communauté Urbaine entre les deux réseaux associatifs, en présence de l'ADEME, pour approfondir les complémentarités et les synergies dans les actions engagées, mais aussi inscrire les différentes actions dans une stratégie de développement locale. Sous l'égide de la Communauté Urbaine, de nouvelles rencontres régulières sont prévues, ainsi que l'organisation d'une manifestation conjointe. A l'heure actuelle, ces deux réseaux déploient 69 lignes de bus pédestres ou cyclistes sur le territoire de la CUB.

Afin d'encourager l'action et les perspectives de GRAINE Aquitaine, la Communauté urbaine de Bordeaux est sollicitée à hauteur de 18 000 €. Cette demande apparaît en droite ligne avec les objectifs communautaires, il est donc proposé d'y accéder.

Le budget annuel prévisionnel pour 2013 est le suivant :

Dépenses	€ TTC	Recettes	€ TTC
<u>Charges</u>			
Achats	2 750	Ressources propres	27 000
Prestations de services	5 700		
<u>Autres services extérieurs</u>			
Honoraires	44 950	Communauté urbaine de Bordeaux	18 000
Publicité	5 000		
Déplacements, missions	1 300		
<u>Charges de personnel</u>			
Salaires et charges	36 950	ADEME	52 000
<u>Frais généraux</u>			
	7 350	CAF	7 000
Total	104 000	Total	104 000

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi 2000-321 du 12 avril 2000, et notamment son article 10 ;

VU le Plan de Déplacements Urbains adopté le 26 mai 2000, mis en conformité avec la loi « Solidarité et Renouvellement Urbain » le 28 mai 2004 (« axe n°7 : communiquer, informer, sensibiliser pour de nouveaux comportements ») ;

VU le Plan Climat, adopté le 11 février 2011 (« Mobilité des Personnes », Fiche-Action n°6 relative au développement de la marche à pied et des initiatives collectives) ;

VU l'accord-cadre Etat-ADEME-CUB adopté par délibération n°2010/0573 du 24 septembre 2010 ;

VU la demande de l'association ;

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE les actions menées par l'association GRAINE Aquitaine pour la mise en œuvre d'actions de sensibilisation à l'éco-mobilité contribuent aux objectifs définis par la Communauté urbaine de Bordeaux en matière de mobilité durable.

CONSIDERANT QUE la mobilisation des parents d'élèves, enfants, élus, techniciens publics et acteurs éducatifs aquitains mise en œuvre par l'association participe à assurer la diffusion des modes actifs que sont le vélo et la marche auprès des générations actuelles et futures.

CONSIDERANT QU'elle contribue ainsi aux actions de promotion des mobilités alternatives que conduit la CUB auprès du grand public et des entreprises afin d'aboutir aux objectifs de report modal ambitieux qu'elle s'est notamment fixés dans son Plan Climat : atteindre 15% de part modale vélo et 25% de part modale pour la marche à l'horizon 2020.

DECIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention d'un montant de 18 000 € à l'association GRAINE Aquitaine pour son programme d'action au titre de l'année 2013 ;

Article 2 : d'approuver la convention ci-annexée avec GRAINE Aquitaine ;

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Président à signer cette convention ;

Article 4 : d'imputer la dépense correspondante sur le budget principal de l'exercice en cours, Chapitre 65 – Fonction 8222 – Compte 6574 - CRB KC00.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 27 septembre 2013,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE 15 OCTOBRE 2013</p> <p>PUBLIÉ LE : 15 OCTOBRE 2013</p>

M. CLÉMENT ROSSIGNOL